



Décès d'un des parents et conseil de famille

Par **LESCHER_old**, le **22/11/2007** à **16:48**

Je suis célibataire. Je vis seule avec mon fils qui est reconnu par son père. Nous exerçons en commun l'autorité parentale.

Si je venais à décéder, puis-je demander dans mon testament la constitution d'un Conseil de Famille?

Le père de mon fils sera-t-il tuteur de droit ou puis-je demander que ce soit une de mes soeurs (par rapport à l'argent qui reviendrait à mon fils par ma succession)?